

**Décisions et Avis
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 22 juin 2026**

Report des épreuves d'examen en raison des conditions climatiques.

- Vu les articles L712-6 et L712-2 du code de l'éducation ;
- Vu les conditions météorologiques annoncées par les autorités ;

Article 1 :

En raison des conditions climatiques annoncées susceptibles de porter atteinte à la sécurité et à la santé des étudiants et des personnels, les épreuves d'examen des formations initiales prévues en présentiel les mardi 23, mercredi 24 et jeudi 25 juin sont reportées à la semaine du 29 juin au 3 juillet.

Les examens oraux prévus à ces dates peuvent être organisés en distanciel.

Article 2 :

La Commission autorise le Président de l'Université à prolonger le calendrier de report prévu à l'article 1 en fonction de l'évolution des conditions météorologiques.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX